

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°4 du 29 janvier 2010

PARTIE PERMANENTE

Armée de l'air

Texte n°5

ARRÊTÉ

portant dissolution du cercle militaire Saint-Exupéry d'Aix-en-Provence.

Du 23 décembre 2009

ARRÊTÉ portant dissolution du cercle militaire Saint-Exupéry d'Aix-en-Provence.

Du 23 décembre 2009

NOR D E F L 0 9 5 3 4 6 8 A

Références :

Code de la défense - partie réglementaire, III.
Décret du 29 juillet 2009 modifié (n.i. BO).
Instruction n° 30281/DEF/DCCA/AG/2 du 9 février 1983 (BOC, p. 572. ; BOEM 720.4,
724.1.2) modifiée.

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 724.1.2

Référence de publication : BOC N°4 du 29 janvier 2010, texte 5.

Art. 1er. Le cercle militaire Saint-Exupéry d'Aix-en-Provence est dissous à compter du 31 juillet 2010.

Art. 2. Les opérations de liquidation seront menées conformément à l'instruction de référence.

Art. 3. Le général commandant du soutien des forces aériennes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*La commissaire générale de brigade aérienne,
directeur adjoint du service de l'administration générale et des finances de l'armée de l'air,*

Françoise LATOUR.